

L'école à la maison : une liberté fondamentale

Article rédigé par , le 09 septembre 2021

L'année de la pandémie aura vu nos libertés défiées, contrecarrées, voire tout bonnement supprimées, les unes après les autres, avec une accélération dramatique permise par l'urgence du moment, et un acquiescement général de la classe politique, tous partis confondus, qui ne peuvent qu'inquiéter sur l'état actuel de notre pays.

Parmi ces libertés, celle d'instruire ses enfants en famille a subi de terribles attaques. La loi sur le « séparatisme », destinée à « conforter les principes de la République », votée le 24 août, met fin à la liberté d'enseignement en famille, jusque-là (pensait-on) garantie constitutionnellement, en vertu d'une tradition remontant à Jules Ferry.

Jean-Baptiste et Marie Maillard, tous deux parents pratiquant l'école à la maison pour leurs trois enfants depuis une dizaine d'années, proposent dans cet essai paru fort opportunément à l'occasion de la rentrée scolaire une Défense et illustration de l'instruction en famille, qui donne, n'en déplaise aux esprits chagrins, d'excellents résultats. Ouverture d'esprit, curiosité intellectuelle, exigence académique sont au rendez-vous pour tous ces petits élèves qui ne passent pas par les classes de l'Education nationale ou de l'enseignement privé. Quant au spectre de la radicalisation, on le cherchera en vain auprès de ces 70 000 parents, qui ne sont pas de la graine de djihadistes, comme le gouvernement voudrait le faire croire. Le danger de l'islamisation des enfants est ailleurs. Celui de l'atteinte à une liberté fondamentale et de l'embrigadement étatique de l'éducation est quant à lui bien réel. Trop d'élus, y compris de droite, se sont tus sur ce dossier, un peu trop enclins à enfourcher le cheval de la lutte contre l'islamisme qui justifierait toutes les mesures.

L'ouvrage, simple et de bon sens, agréable à lire, rappelle les fondamentaux philosophiques de cette liberté : l'intérêt supérieur de l'enfant vient de la reconnaissance des parents comme premiers éducateurs de leurs enfants. Cette vérité éternelle, qui devrait être sacrée, a été piétinée par le législateur, qui bafoue, les uns après les autres, tous les principes supérieurs qui donnent un sens ultime et sa dignité à notre société.

Heureusement, le combat n'est pas fini : pour l'instant, il est encore possible de faire l'école à la maison à la rentrée 2021. La loi ne va s'appliquer qu'à partir de la rentrée 2022 et d'ici la rentrée 2022, il y a une échéance intermédiaire de taille : l'élection présidentielle, qui peut rebattre les cartes. L'essai de Jean-Baptiste et Marie Maillard apporte tous les arguments concrets et percutants pour défendre cette juste cause.

<https://www.livresenfamille.fr/l-ecole-instruction/21408-jean-baptiste-maillard-l-ecole-a-la-maison-une-liberte>
Artège 2021 256 18,90 Non 18,90 €